

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	26	19	10

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LES 40,000 FRANCS ET L'ORPHELINAT

Nous avons annoncé l'autre jour qu'une délégation de la commission de l'Orphelinat de Fribourg s'était mise d'accord avec M. Menoud, par l'intermédiaire de M. Théraulaz, président du conseil d'Etat, et que la somme de 40,000 fr. du legs caduc de M. Aimé Frossard irait à l'Orphelinat à des conditions destinées à assurer les revenus de cette fondation à des orphelins non bourgeois mais ressortissant du canton et habitant la ville de Fribourg. En outre, nous avons publié une lettre de M. Théraulaz au *Confédéré* qui confirme nos assertions.

Le *Bien public* s'est empressé de nous opposer un démenti dont voici les termes : « Contrairement à une nouvelle que la *Liberté* s'est plu à répandre, il nous revient que la transaction projetée entre l'Orphelinat et M. Menoud, conseiller d'Etat, n'aurait pas encore abouti. Si M. Menoud s'est décidé à payer les 40,000 fr. légués par M. Aimé Frossard, nous ne doutons pas qu'un arrangement n'intervienne prochainement. Si, en revanche, les offres de M. Menoud n'ont pour but que d'abuser l'opinion publique, il est clair que rien ne se fera. Attendons ! »

Le *Bien public* dit vrai en affirmant que l'affaire n'est pas encore arrangée ; on se butte à une opposition que nous n'aurions pas osé prévoir, celle du conseil communal. M. Menoud s'est mis d'accord avec la commission de l'Orphelinat sur toutes les conditions de la fondation, comme on le verra par les explications que nous allons donner en réponse à une correspondance envoyée de Fribourg au *National* de La Chaux de Fonds.

Voici comment s'exprime le correspondant de la feuille *chauxdefontaine* : « Ma dernière correspondance a provoqué l'intervention de M. le président du conseil d'Etat Théraulaz, venant démentir, dans une lettre au *Confédéré* qui avait reproduit votre journal, la nouvelle que je vous avais donnée du mauvais accueil fait par la commission de l'Orphelinat aux propositions de M. Menoud concernant le legs des

40,000 fr. M. Théraulaz affirme que, chargé d'entamer les négociations au nom de son collègue du conseil d'Etat, il avait rencontré chez les délégués de la commission la meilleure volonté de concéder à ses offres et que, même, un traité était déjà signé qui mettait fin à la difficulté. — Voici la vérité, qu'il importe de mettre au jour sans aucune des réticences dont on voudrait la voiler :

« Mon honorable contradicteur a fait des ouvertures à la commission de l'Orphelinat, qui a chargé deux de ses membres (et non trois personnes comme le dit la lettre) d'entrer en pourparlers avec lui ; mais elle eut soin de limiter, par des instructions précises, les pouvoirs des délégués. Ces instructions leur interdisaient tout spécialement d'accepter les 40,000 fr. à titre de don de la famille Menoud. Or, c'était là le point essentiel des conditions auxquelles les offres étaient subordonnées. Il arriva, de la sorte, que, dès les débuts, l'un des deux délégués, M. de Bocard, refusa de négocier sur une base qu'il savait être inacceptable. L'autre délégué continua seul les négociations, et s'inspirant de considérations d'ordre purement matériel, passa avec M. Théraulaz la convention provisoire à laquelle fait allusion la lettre de ce magistrat. »

Cette lettre, où l'on prétend dire la vérité sans aucune réticence, contient de graves inexactitudes que nous allons signaler.

1^o Il n'est pas vrai que M. Théraulaz ait fait des ouvertures à la commission de l'Orphelinat. C'est au contraire la commission qui a choisi dans son sein une délégation, laquelle s'est adressée à M. le président Théraulaz en le priant d'user de ses bons offices auprès de M. Menoud, en vue de faciliter une entente entre les deux parties.

M. Théraulaz a communiqué cette démarche à M. Menoud, qui s'est empressé d'accepter les ouvertures. M. Théraulaz a trouvé auprès de son collègue du conseil d'Etat « la meilleure volonté de concéder » aux intentions de la commission de l'Orphelinat.

2^o On nous dit que la commission de l'Orphelinat n'avait délégué que deux de ses membres, et non trois, comme l'affirme M. Théraulaz. Peut-être bien, mais ce der-

nier s'est trouvé constamment dans ces négociations, en présence de trois personnes qui étaient censées former la délégation. Cette question a fort peu d'importance.

3^o Ce qui en a davantage, c'est la prétention émise de ne pas « accepter les 40,000 fr. à titre de don de la famille Menoud. » Cette prétention est de tous points insoutenable, aussi a-t-elle été immédiatement abandonnée par les délégués de la commission de l'Orphelinat.

Pour la famille Menoud, une question de principe se trouve ici engagée. Elle a plaidé pour faire déclarer la caducité du legs ; elle ne peut donc en reconnaître la validité en donnant les 40,000 fr. à titre de legs d'Aimé Frossard. En outre, si l'on faisait revivre le legs, il faudrait l'appliquer au but que M. Aimé Frossard a désigné, c'est-à-dire pour une école professionnelle sans religion. L'attitude de la famille Menoud est digne et conséquente : elle a plaidé uniquement en vue d'empêcher que Fribourg fût doté d'une école impie ; ce but obtenu, elle fait offre des 40,000 fr. en litige pour établir une fondation à l'Orphelinat.

La commission de l'Orphelinat n'a point à se préoccuper de ces questions ; que les 40,000 fr. lui arrivent à titre de legs ou de donation, que lui importe, pourvu qu'ils servent à l'éducation d'enfants pauvres et nécessiteux ? C'est ce qu'a très loyalement reconnu M. Alexandre Gendre, et quoi qu'en dise le correspondant du *National*, M. Alphonse de Bocard a fini par se ranger lui aussi à cette manière de voir.

4^o Une convention provisoire est sortie de ces négociations entre M. Théraulaz et les délégués de la commission de l'Orphelinat. Cette convention a été présentée à M. Menoud qui l'a ratifiée avec empressement, en remerciant chaleureusement la commission de l'Orphelinat de l'esprit de sage conciliation dont elle faisait preuve dans ces négociations. Ainsi M. Menoud répond par des actes aux suspicions blessantes et perfides du *Bien public*.

5^o Le correspondant du *National* nous dit qu'au moment où il écrivait, la commission de l'Orphelinat n'était nullement informée de la convention préparée dans la conférence de ses délégués avec M. Thé-

raulaz. Depuis lors les négociations ont fait un nouveau pas. La commission de l'Orphelinat s'est réunie, elle a pris connaissance de la convention préparée, et après une libre délibération, elle a décidé, à une forte majorité, d'accepter le projet d'arrangement.

Seuls les membres du conseil communal qui font partie de la commission se sont opposés à l'acceptation, mais la majorité a été d'avis que l'Orphelinat était institué pour assister les enfants dans le besoin et non pour poursuivre de vaines chicanes.

Les choses en sont donc à ce point que la famille Menoud offre à l'Orphelinat les 40,000 fr. du legs Frossard, et que la commission de l'Orphelinat s'est mise d'accord avec M. Menoud sur toutes les conditions de cette donation. Il ne manque plus que la ratification du conseil communal ; mais c'est peut-être à cet écueil que tout viendra se briser. Quoi qu'il arrive, l'opinion publique est maintenant assez éclairée pour faire, en connaissance de cause, le partage des responsabilités. La famille Menoud n'a aucun motif d'appréhender son verdict.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 9 janvier.

D'après un tableau, publié par le Conseil fédéral et où les cantons sont très inégalement traités, la Confédération a réparti dans le courant de l'année 1882 pour les tireurs volontaires de la Suisse, la somme de 245,167 fr. 80 sous le titre des « subventions aux sociétés volontaires de tir ; » c'est 18,167 fr. 80 de plus que le crédit de 227,000 fr. prévu dans le budget.

Ce qui jette un jour très singulier sur la sagesse de nos pères de la patrie et sur leurs aptitudes en économie nationale, c'est de voir jeter ainsi l'argent par la fenêtre, pour faire des trous dans l'air ou dans la cible, tandis qu'on ne peut absolument pas se résoudre à donner 147,000 fr. pour l'amélioration du sol, comme M. le conseiller national D^r Curti Pa proposait lors de la discussion récente du budget de l'année 1883. On devrait au moins croire que la Confédération, quand elle dépense un quart de million pour des courses de chevaux et pour des amuse-

énergiques qui, s'arrêtant sur le seuil de la porte, dans la position du colosse de Rhodes, s'écria, en jetant son bonnet en l'air et en élevant ses longs bras.

— Ventrebrel ! le proverbe a raison, il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas. Bonjour, mon excellent, et Boze co Polske ! — Horace ! fit César.

— Lui-même en personne naturelle, mon très cher, répondit le ressuscité. Par ici donc, ma vieille, et embrassons nous.

CHAPITRE VIII

HORACE.

— Ah ça ! mais, tu n'es donc pas mort, s'écria César quand ils furent entrés dans l'Isba.

— Au contraire, mon excellent, et je m'en réjouis, car à la manière dont tu me poses la question, il est évident que tu tiens énormément à ce que je n'appartienne plus à la terre des vivants ; madame, pardonnez-moi de me présenter ainsi à l'état de revenant, dans votre charmante villa et permettez à un ancien camarade de votre mari de mettre à vos pieds ses humbles respects. Ici, Nox, ici, couche-toi dans ce coin et ne bouge plus.

La Polonoise regardait l'étranger avec stupéfaction ; son ton, ses manières et toute sa personne avaient quelque chose de si étrange qu'elle ne songeait ni à répondre à son salut, ni à l'engager à s'asseoir.

— Chère amie, se hâta de dire César, pour

31 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

MARPHA

PAR

A. DE LAMOTHE

CHAPITRE VII

SIÈGE ET CONQUÊTE D'UN PIANO

— Oh ! quant à cela, je le répète, et si vous voulez faire une spéculation, je ne vous retiens pas, il est sûr qu'elle serait excellente.

— Certainement, Adoftia ; si vous voulez m'indiquer les moyens, car avec votre intelligence des affaires et votre pénétration, je ne doute pas du succès.

— Alors, ce n'est ni un service que vous voulez me rendre, ni un plaisir que vous comptez me faire, c'est tout simplement une spéculation

à laquelle vous désirez m'associer, fit majestueusement M^{me} Astakof.

— Nous l'appellerons ainsi, si vous voulez, Adoftia.

— Très bien ! Les affaires sont des affaires, Pavel ; vous savez ?

— Je le sais, chère Adoftia.

— Et les bons comptes font les bons amis.

— Je l'ai souvent entendu dire, et je le crois.

— Alors, il est juste que nous réglions nos conditions.

— Mais, certainement. Comment donc ?

— Si je m'engage à vous faire retirer, chaque année, 1,000 roubles, de votre piano, combien me donnerez-vous ?

— Combien je vous donnerai, Adoftia ? fit Pavel, consterné. Je croyais que le plaisir d'entendre cet instrument suffirait pour vous satisfaire ?

— Si vous aviez accepté tout d'abord, cela m'eût suffi ; à présent, il me faut autre chose.

— Mon Dieu, Adoftia, que vous faut-il donc ?

— Un bal, pour inaugurer son arrivée à Bérézof ; un bal au palais du gouvernement.

— Un bal, Adoftia ? Vous n'y pensez pas ? Allons, je vous donnerai une robe.

— J'y compte bien ; mais ce sera en outre du bal, et en outre du bal et de la robe....

— En outre ! Encore en outre !

— Une toilette pour Vera.

— Allons, je donnerai aussi la toilette ; mais, le bal, c'est impossible, Adoftia.

— Alors, il est inutile d'acheter le piano ; à moins que se ne soit pour distraire Gabriel

Gabrielovitch, car, vous n'aurez pas mon secret.

— Un bal ! répétait, Pavel ; un bal et deux toilettes ! Oh ! c'est trop. Voyons, Adoftia, je donnerai le bal, mais pas les toilettes.

— Le bal et les toilettes ou rien.

— En bien ! le bal et une robe pour vous. Contentez-vous, petite âme ?

— Non.

— Le bal et la toilette de Vera ?

— Non.

— Une belle robe en soie, gorge de pigeon, pour vous ? Vera a déjà une toilette qui....

— Non, non non !

— Mais, tout cela me coûtera plus que mon bénéfice.

— Je vous promets encore un honnête casuel ; voulez-vous, oui ou non ?

— Et vous me donnerez votre secret avant ?

— Non, après, rien qu'après. Est-ce convenu ?

— C'est convenu, murmura le commandant, consterné.

Adoftia lança un coup d'œil triomphant à Vera, que la joie avait rendue rouge comme une cerise. Et tendant la main à Pavel :

— Allons, dit-elle, remerciez-moi de n'avoir pas été plus exigeante. Une autre fois, vous verrez qu'on ne gagne rien à me refuser.

— Oh ! c'est bien vrai, soupira Pavel.

Au moment où s'achevait la conclusion du traité de paix, César Kisposky arrivait à son isba.

Il allait y entrer, quand un chien noir énorme en sortit, précédant un grand jeune homme maigre, à longue barbe pointue et aux traits

ments de dimanche, pourrait aussi trouver les moyens de subventionner et de soutenir l'agriculture qui en a grand besoin.

En allouant 147,000 fr. pour l'amélioration du sol, on aurait pu augmenter la production agricole et si de plus on avait fait l'économie de ces 245,168 fr., le contribuable aurait bénéficié en plus d'environ 100,000 fr., ce qui vaudrait certes bien mieux que de faire des trous dans l'air ou dans la cible. Mais que voulez-vous? l'argent abonde pour satisfaire aux besoins du luxe et aux exigences du « moloch militaire », mais quand il s'agit de l'agriculture, on est parcimonieux à l'excès.

Le Conseil fédéral invite par une circulaire tous les ambassadeurs et consuls suisses à veiller à ce que les livrets de service militaire, produits par des citoyens séjournant à l'étranger, soient saisis et envoyés au département militaire à Berne. Le motif allégué, c'est que les livrets de service militaire ne peuvent remplacer les passe-ports ou autres documents destinés à établir l'origine suisse et que l'emploi des livrets de service militaire comme pièce de légitimation dans les voyages est tout à fait abusif.

Outre les gouvernements d'Italie, d'Autriche-Hongrie, des Pays-Bas et de la Suisse, ceux de Belgique et de Russie ont maintenant déclaré vouloir adhérer à une convention internationale concernant l'unification des règlements de transport en chemins de fer, de sorte qu'il ne manque plus que le consentement de l'empire allemand et du grand-duché de Luxembourg.

Ensuite d'une proposition de l'ambassade austro-hongroise, le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à conclure une convention concernant les mesures préventives contre les épizooties.

SOCIÉTÉ SUISSE DES BRASSEURS. — Fondée à Olten le 19 avril 1877, elle comptait 92 membres. D'année en année, la Société s'est accrue au point que le chiffre des membres s'élevait au 15 décembre dernier à 232, représentant 423 brasseries, et répartis comme suit:

Zurich 21 sociétés, 34 brasseries; Berne 39, 57; Lucerne 10, 23; Uri 1, 6; Schwyz 3, 7; Obwald 0, 1; Nidwald 0, 1; Glaris 3, 6; Zug 2, 3; Fribourg 7, 11; Soleure 8, 13; Bâle-Ville 17, 16; Bâle-Campagne 5, 9; Schaffouse 11, 17; Appenzell-Ext. 2, 9; Appenzell-Int. 2, 2; St-Gall 27, 51; Grisons 3, 13; Argovie 40, 73; Thurgovie 6, 20; Tessin 3, 13; Vaud 3, 12; Valais 1, 6; Neuchâtel 8, 8; Genève 10, 9.

Le président de la société est M. G. Felber, propriétaire à Thoun; vice président, M. E. Habich-Dietschy, propriétaire à Rheinfelden; secrétaire, M. G. Strelho, directeur de la brasserie du Steinhof, à Berthoud. Le comité compte huit propriétaires.

Berne

A Porrentruy, les radicaux l'ont emporté dimanche aux élections communales complémentaires. Ils ont fait passer leurs deux candidats au conseil municipal, à une très petite majorité, puisque le candidat conservateur n'est resté en arrière que de 25 voix. La liste conservatrice a obtenu en moyenne 400 voix. Ce résultat indique que le parti

faire cesser son étonnement, monsieur est ce Français dont je t'ai si souvent parlé, Horace....

— Feu Horace, s'il te plaît, mon bon; oui, madame, feu Horace, un pauvre peintre, qui, pour avoir voulu regarder une bataille de trop près, fut tué, ainsi que César pourra le certifier, à la bataille de Vengrof.

— Quoi! vous seriez ce brave Horace Vernétovich dont j'ai entendu tant de fois vanter le courage et louer le talent, fit Marpha en lui tendant une main qu'il serra de manière à prouver que son ombre n'était pas seulement une légère fumée, je suis heureuse et fière de faire votre connaissance, monsieur.

— Moi aussi j'en suis heureux assurément, mais en vérité je te croyais mort et si bien mort, interrompit Kirposky, que c'est à peine si j'ose croire....

— A ma résurrection, n'est-il pas vrai?

— Ris tant que tu voudra, mais il est certain que j'aurais juré que tu avais été tué à Vengrof et je ne puis comprendre par quel concours de circonstances non seulement tu vis encore, mais comment il peut se faire que je te retrouve ici, toi, Français, en exil au fond de la Sibérie et y portant le costume de garde forestier.

— Eh! voilà, mon bon, le piquant de l'affaire, mourir du premier coup eût été idiot, et se faire renvoyer comme étranger à la frontière quand on est venu en Russie pour y étudier le paysage, n'aurait semblé du dernier vulgaire. Au lieu de cela, on me tue, je ressuscite; on m'empoigne de nouveau pour me refouiller et je profite de la circonstance pour me faire envoyer comme pen-

n'est point en baisse. Quant aux radicaux, encore une ou deux victoires comme celle-là et ils seront battus.

M. Gobat, directeur de l'instruction, élabore une nouvelle loi sur l'Université de Berne en révision de la loi de 1834.

Bâle-Ville

Le plus vieux célibataire de Bâle, M. Christophe Thurneysen du Saint-Albanthal, est mort jeudi dernier, à l'âge de 89 ans, après une courte maladie. C'était un des derniers, sinon le dernier survivant du siège de Huningue en mai 1815. M. Thurneysen y prit part comme lieutenant d'infanterie. En 1828, il se trouvait comme capitaine au camp de Wohlén (Argovie).

Bâle-Campagne

Un journal de Bâle-Campagne se plaint de l'interprétation extensive donnée à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques; il fait observer qu'en acceptant cette loi, le peuple n'a jamais songé à autoriser le pouvoir fédéral à intervenir et réglementer de la sorte dans le domaine de la petite industrie, comme c'est le cas des imprimeries que l'on place sous l'action de cette loi. Le journal demande la suppression de la décision fédérale.

Argovie

M. Augustin Keller est mort dans la nuit du 8 au 9 janvier à Lenzbourg. Il était né à Sarmentorf en 1805; après avoir achevé ses études en Allemagne, il fut nommé directeur des écoles normales de Lenzbourg et de Wettingen, et depuis 1856, il n'avait pas cessé de faire partie du gouvernement argovien.

En 1840 et en 1841, ce fut lui qui proposa au Grand Conseil la suppression des couvents d'Argovie, mesure qu'il fit agréer par la Diète où il fut le premier aussi à proposer l'expulsion des Jésuites de Fribourg et de Lucerne.

Depuis la fondation de la nouvelle Confédération, en 1848, il avait toujours représenté le canton d'Argovie, soit au Conseil national, soit au conseil des Etats, dont il fut président en 1871.

Avec Augustin Keller disparaît un des vétérans les plus populaires du parti radical de la Suisse allemande, qui a joué un rôle prépondérant dans son canton d'origine et dans les affaires fédérales, et dont l'activité infatigable dans le domaine politique ne s'est arrêtée que deux ans avant sa mort.

Vaud

On écrit de la vallée du Lac-de-Joux: « Le lac de Joux a continué à monter jusqu'au 4 janvier. La circulation est complètement interrompue entre les villages du Pont et des Charbonnières. Le service postal et la circulation des voyageurs se font en bateaux.

Quelques familles ont dû déménager. Le village du Pont a été en alarme et a dû demander du secours dans les localités voisines pour prendre des mesures contre les vagues qui balayaient la rue et menaçaient les maisons.

Heureusement les glaces flottantes sur le lac ont été poussées sur la rive par le vent; elles ont formé de dignes naturelles qui ont peut-être prévenu de graves malheurs.

Le lac est resté stationnaire et si le temps

sionnaire de l'Etat à Bérézof, où l'on peut faire de splendides études de sapins, et où Sa Majesté le tzar se charge, sans même qu'il soit besoin de pétitionner, de pourvoir à tous mes besoins: nourriture, logement, chauffage, éclairage et blanchissage avec trois kopeks par jour de gratification, et un bel uniforme pour les dimanches quand on va dans le monde. Est-ce assez réussi, hein?

— Ma foi, voilà ce qui s'appelle prendre philosophiquement son parti, s'exclama César, en se mettant à rire lui aussi, mort ou vivant tu es bien toujours le même.

— Que veux-tu, mon bon, en fait d'héritage, je ne possède pas autre chose, que ma tunique bleue, mon chien noir et mon caractère rose, et encore, les deux premiers n'étant qu'à titre précaire, tu comprends que je tiens à conserver le dernier.

— Vous avez bien raison, monsieur Horace, la résignation est une bonne chose, mais la gaieté vaut encore mieux, fit Marpha, et j'espère qu'elle régnera aujourd'hui à notre table, ajouta-t-elle en mettant un troisième couvert pour ce convive inespéré.

Horace n'avait pas attendu cette muette invitation pour déposer sa carabine dans le coin où ronflait déjà Nox et, comme la saison commençait à se faire froide, il s'installa sans façon sur un escabeau auprès du poêle.

— Peuh! fit-il en parcourant du regard l'habitation, il m'est avis que la résignation est une vertu assez facile à pratiquer pour notre ami: bon feu, bonne table, société charmante et une

sec continue on peut espérer une baisse prochaine. Cependant cet état de choses cause de grandes inquiétudes pour l'avenir.

On parlait beaucoup il y a quelque temps de l'horloge à eau du moulin Cosseau, près d'Yverdon, horloge construite par M. Ravez. Son inventeur vient de faire l'essai d'un appareil construit par lui-même et au moyen duquel on peut en un clin d'œil évaluer très approximativement en mètres la distance qui vous sépare d'une personne que l'on aperçoit dans le lointain. Un journal d'Yverdon engage vivement tous ceux que cet appareil pourrait intéresser à rendre visite à l'ingénieur inventeur des deux objets cités.

Neuchâtel

L'élection au Conseil national en remplacement de M. le colonel Philippin est fixée au 25 février.

La Suisse libérale rapporte qu'un de ces derniers soirs, M. le Dr P., du Locle, passant en voiture sur la route du Col-des-Roches, a été attaqué par deux individus. Il aurait dû se servir de son revolver, dont il aurait atteint l'un des agresseurs. Le second a pris la fuite.

Genève

On lit dans le Journal de Genève:

« Hier se sont réunis, au bureau du commandant d'arrondissement, à l'Hôtel de Ville, sur l'invitation de M. Dufour, président du département militaire, les commandants et un grand nombre de capitaines de nos quatre bataillons d'infanterie d'élite et de landwehr pour discuter une question fort importante, non seulement au point de vue militaire, mais à celui des intérêts d'une ville d'affaires comme Genève. Ces intérêts étaient tous les deux ans mis dans un état de souffrance réelle par les perturbations qu'entraînait chaque service militaire, en raison du fait qu'à la fois on appelait sous les armes nos deux bataillons d'infanterie d'élite, parce qu'ils font partie du même régiment et par conséquent de la même brigade et de la même division (1^{re}). Ces inconvénients seraient bien plus graves encore dans le cas d'une mise sur pied et se répèteraient en outre pour nos deux bataillons de landwehr placés dans la même situation. Il s'agirait donc d'obtenir que l'un des bataillons d'élite et l'un des bataillons de landwehr fussent attribués à la II^e division.

« Cette idée qui, si nous ne nous trompons, a l'approbation du conseil d'Etat, a été, nous dit-on, bien accueillie par la très grande majorité des officiers présents à la réunion dont nous venons de parler. »

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 8 janvier.

Il est de toute équité de réduire à leur juste valeur les assertions ultra-hyperboliques des adorateurs du fétiche Gambetta.

maison toute neuve, tous les forçats n'ont pas cela, même en France, et je connais plus d'un bon bourgeois de Paris qui se contenterait à moins.

— En effet, Dieu merci, nous ne sommes pas trop mal à présent, reprit César, reste à savoir ce que nous réserve l'avenir.

— Ah oui! l'avenir, voilà la grande préoccupation dans ce maudit pays où tout change du jour au lendemain, jamais rien d'assuré. Tiens moi, quand je suis arrivé, j'ai eu un moment que j'allais faire fortune, j'avais une isba à moi, un cheval, un traîneau, des roubles plein ma poche et je songeais à me retirer prochainement des affaires, lorsque, tout à coup, l'Adoïtia Pétrouva se révéla avec une araignée au plafond, et pouf, me voici renvoyé au bague, d'où je sors, huit jours après, grâce à l'intervention de la bonne Nadiejna, pour aller habiter une misérable hutte d'écorce dans la forêt et m'y promener à perpétuité un fusil sur l'épaule, sous le ridicule prétexte d'empêcher les paysans de couper les bois de la couronne.

— Tu avais probablement fait quelque plaisanterie sur la beauté de Son Excellence.

— Du tout, mon bon, le crime eût été pardonnable, tandis que celui dont je m'étais rendu coupable rentrerait dans la catégorie des irrémissibles.

— Tu me fais frémir.
— Et il y a de quoi; figure-toi qu'employé à la chancellerie, et ne sachant comment y perdre mon temps, j'avais fait venir de Tobolsk, une boîte de couleur et de pinceaux et je m'amusais à faire quelques études.

Tous les journaux républicains ont annoncé pompeusement que le corps diplomatique avait demandé d'assister en corps à l'enterrement civil de M. Gambetta. Le corps diplomatique a eu sa place d'honneur dans le cortège. Or, il est bon que l'on sache que le corps diplomatique, qui n'a aucunement figuré dans le cortège maçonnique mais s'est contenté de se rendre au Palais-Bourbon, comprenait en gros et en détail le représentant de la République du Salvador, les ambassadeurs du Portugal et de la Belgique.

C'est le menu fretin qu'il est bien difficile de baptiser de corps diplomatique! Celui-ci n'avait exprimé aucun désir; ses membres avaient seulement reçu l'invitation personnelle de la part du ministère des affaires étrangères.

Les membres de la cour de cassation et de la cour d'appel n'ont point voulu traîner leur toge dans la parade républico-maçonnique où nos généraux ont été forcés de figurer!

Ils se sont rendus à l'invitation ministérielle en venant saluer au Palais-Bourbon les dépouilles mortelles d'un personnage officiel, du dictateur que les républicains n'appelleront plus occulte après l'encens qu'ils viennent de brûler en son honneur. Après quoi, les magistrats ont repris le chemin du Palais.

La presse opportuniste et radicale est furieuse. Elle va jusqu'à reprocher « à la plupart » des membres de la cour d'appel, d'être coupables d'ingratitude pour n'avoir point rendu le dernier hommage « à celui de la faveur duquel ils tiennent leur avancement immérité. » Est-ce assez édifiant comme révélation?

On fait remarquer, dans les conversations politiques, le soin avec lequel M. Henri Brisson a cherché à se poser, lors de la manifestation républicaine et maçonnique faite avec le cadavre de Gambetta, en héritier et successeur politique du pontife opportuniste. M. Brisson a eu soin tout d'abord de faire observer qu'il prenait la parole comme mandataire de « la majorité républicaine » et sur la tombe de « son illustre prédécesseur » dont « la dépouille mortelle est entrée depuis trois jours sous le toit qu'il habite. »

La péroraison du discours prononcé par M. Brisson, le seul discours vraiment politique, trahit les préoccupations du politicien qui aspire à prendre la direction du parti républicain: « Oui, les républicains sauront garder la République! Oui, les républicains sauront imprimer une direction régulière et suivie à un gouvernement sans cesse soumis au contrôle du suffrage universel. »

Il paraît résulter des divers renseignements recueillis que la conséquence politique immédiate de la mort de Gambetta va être une accentuation dans le sens radical et anticlérical. Les républicains « modérés » semblent devoir être mis tout à fait à l'écart et la plupart d'entre eux ne dissimulent pas leurs inquiétudes.

Un certain nombre de membres de l'Union républicaine font de grands efforts pour empêcher la dissolution de ce groupe. Ces députés appartiennent à la nuance la plus modérée de l'Union, les autres voulant, au contraire, se rallier à la gauche radicale. Le grand embarras est de choisir un chef. On prétend que M. Waldeck-Rousseau ne considérerait pas ce rôle comme supérieur à ses talents.

Certains chefs du parti anarchiste se se-

— Tu peux même dire beaucoup, il y a plus de deux cents croquis.

— Ah! tu la as vas, qui diable te les a montrés?

— Ah! tu suis à la chancellerie où je te remplace.

— Tant mieux, la place est bonne, seulement veux-tu me permettre de te donner un conseil?

— Donne toujours.

— Ne fais jamais, pour quelque motif que ce puisse être, le portrait de la belle Adoïtia Pétrouva.

— Le conseil vient un peu tard.

— Comment, malheureux, tu l'aurais entrepris?

— Depuis trois mois, et plus, il est terminé. — Terminé! fit Horace en se levant avec une telle impétuosité, que Nox s'élança en grondant, persuadé qu'il s'agissait tout au moins d'une tentative d'assassinat sur la personne de son maître. Terminé! et tu n'es pas au bague!

— Au contraire, c'est ce chef-d'œuvre qui m'en a fait sortir et tel que tu me vois, je suis peintre ordinaire de Son Excellence et portraitiste de tous les Crésus de la colle de poisson.

Quelle chance! tu t'es servi de couleurs enchantées?

— Ce sont les tiennes que j'ai employées.

— Les miennes!

— Pas toutes, le rose, le blanc, le rouge, le

jaune, mais point de noir.

raient, depuis quelques semaines, livrés secrètement à une enquête officieuse pour savoir quelles étaient les dispositions de l'armée. On ajoute que de cette enquête serait résultée pour eux la conviction qu'actuellement on ne trouverait pas un soldat pour hésiter à « tirer sur le peuple, » constatation qui aurait singulièrement amorti l'ardeur des anarchistes.

Pendant les années 1881 et 1882, la fortune immobilière, mobilière, industrielle et commerciale de la France a perdu environ cinq milliards, par suite de la dépréciation de toutes les valeurs!

La République nous précipite donc, à coup sûr, dans l'abîme de la banqueroute.

P.-S. — Il est question de remaniements ministériels.

M. Duclerc se confinerait plus particulièrement dans la direction de notre politique extérieure et la présidence du conseil serait donnée à l'homme politique qui, dans les remaniements qui vont avoir lieu dans la classification nouvelle de la majorité républicaine, sera considéré comme chef de cette majorité.

En présence des complications diplomatiques qui viennent de se produire entre la France et l'Angleterre, M. Tissot, notre ambassadeur à Londres, serait, assure-t-on, décidé à donner sa démission.

On prête l'étrange intention à plusieurs députés républicains de demander, demain, dès l'ouverture de la session, une prorogation des vacances jusqu'au 15 janvier. Cette résolution serait adoptée que cela ne nous surprendrait, vu le désarroi des groupes de gauche et leur impossibilité de constituer un parti du gouvernement.

Lettre de Rome

Rome, 7 janvier.

A la suite de l'accord survenu entre la Russie et le Saint-Siège pour fixer les bases principales de la pacification religieuse dans l'Empire des czars, le Souverain-Pontife a résolu de préconiser dans le prochain consistoire douze évêques à autant de sièges vacants de la Russie et de la Pologne.

Ce consistoire aura lieu la première semaine de Carême, et l'on assure aussi de bonne source que le Saint-Père y créera de nouveaux princes de l'Eglise, tandis que dans la partie solennelle du consistoire il imposera le chapeau cardinalice à leurs Eminences Vladimir Czacki et Ange Bianchi.

L'état de santé de S. Em. le cardinal Czacki est déjà assez satisfaisant pour que l'on puisse espérer de le voir intervenir à la cérémonie susdite. Quant à S. Em. le cardinal Bianchi, il a déjà quitté la nonciature de Madrid et il est attendu à Rome dans le courant de la semaine.

Son successeur à Madrid, Son Excellence Mgr Rampolla del Tindaro, partira demain pour cette destination. Le nouveau nonce emmène avec lui, comme auditeur, Mgr Segna, sous-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, et comme secrétaire de nonciature, Mgr Della Chiesa, de l'Académie des nobles ecclésiastiques.

Ce n'est pas seulement du côté de la Russie, comme je l'ai dit plus haut, mais aussi de l'Angleterre que vient l'espérance du rétablissement de rapports réguliers avec le Saint-Siège. Le député catholique, M. Erington, qui, dès l'an dernier et à titre de chargé d'affaires officieux, avait procédé à un premier échange de vues à ce sujet, vient de rentrer à Rome et il a déjà eu plusieurs conférences avec S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat. C'est pourquoi, nonobstant les bruits contradictoires qui circulent dans la presse anglaise sur le rétablissement des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège, je suis fondé à croire que ce rétablissement sera bientôt un fait accompli.

Ces espérances, bien propres à consoler les catholiques, font le dépit des secrétaires italiens. Il n'est pas jusqu'à leurs coryphées et à leurs organes de la « droite » qui ne commencent à tenir, vis-à-vis du Pape, le même langage que ceux de la gauche, voire même de l'extrême gauche. Ainsi l'ex-ministre Bonghi, tout en reconnaissant dans un article sur les Tribunaux du Vatican publié par la Nuova Antologia, le droit du Souverain-Pontife d'établir ces tribunaux, se livre dans la deuxième partie de l'article à des arguments tellement captieux et à de si graves injures contre le Pape que l'on croirait lire les élucubrations des pires organes de la démagogie.

De même, l'Opinione, après avoir fait de magnifiques aveux sur l'influence croissante du Saint-Siège, tombe dans les plus déplorablement inconséquences. Elle voit un péril

pour l'Italie dans cette influence du Saint-Siège, et, au lieu d'inviter le gouvernement italien à conjurer le péril par tout réel qui naît de la situation présente, en assurant enfin au Souverain-Pontife l'indépendance réelle qu'il réclame à si bon droit, l'Opinione excite les gouvernants à redoubler de finesse et de vigilance dans leur politique pour paralyser « l'habileté de Léon XIII, comme s'il ne s'agissait pas d'une question qui, de sa nature même, s'impose à l'attention universelle et qui devient d'autant plus grave que la solution en est plus longtemps retardée! »

Un journal de Gènes l'Euganeo, exprime plus brutalement encore les inconséquences de l'Opinione.

« Il faut, dit-il, que le pays se tienne sur ses gardes et qu'il se rappelle que le Vatican est l'asile de la réaction, le foyer de l'intervention étrangère... A vrai dire, les relations renouées avec les cabinets étrangers sont purement religieuses pour le moment; mais elles pourraient ensuite revêtir un caractère politique et prendre une tournure hostile à l'Italie. »

ANGLETERRE

Les nouvelles des contrées du centre sont désastreuses. Les villages du Leicestershire, Northamptonshire et Nottinghamshire sont inondés; les routes traversées par des torrents d'eau de quinze à seize cents mètres de largeur et plusieurs pieds de profondeur. L'agriculture est en détresse: il y a des fermiers qui n'ont plus vu leurs terres depuis des mois; l'eau les reconvre, les troupeaux sont déjà diminués et la maladie se met parmi les moutons.

ESPAGNE

Dimanche soir a eu lieu à la présidence un conseil des ministres qui a duré cinq heures. Les collègues de M. Camacho, ministre des finances, ont fait les plus grands efforts pour le décider à abandonner son projet d'aliénation des forêts de l'Etat. Les raisons qu'on a fait valoir n'ont pas abouti. M. Camacho a déclaré qu'il ne pouvait abandonner cette proposition, à cause des promesses faites aux porteurs de la Dette, promesses dont l'exécution est attendue à partir du 30 juin 1883. Le ministre des finances a ajouté qu'il considérait comme impossible d'accroître les charges des contribuables.

A la suite de ces déclarations, tous les ministres ont chargé M. Sagasta de remettre leur démission au roi. Le président du conseil s'est rendu immédiatement au palais. Le roi a promis de faire connaître sa décision le lendemain à midi. En attendant, les ministres actuels conserveront la direction des affaires. Toutefois les Chambres, qui devaient se réunir lundi, ont été priées de s'ajourner jusqu'à la solution de la crise.

Mardi matin, on assurait que le nouveau ministère proposé au roi, dans la soirée, était ainsi composé: M. Sagasta, présidence; le général Martinez Campos, guerre; Guillon, intérieur; Arostegui, finances; Gamazo, colonies; Pelajo-Cuesta, affaires étrangères; Romero-Giron, justice; Rodriguez, marine.

Mais cette combinaison ministérielle a échoué; la crise continue, elle est laborieuse.

Voici une nouvelle combinaison ministérielle, qui a quelque chance d'être adoptée: MM. Sagasta, président du conseil; Pelajo-Cuesta, finances; amiral Arias, marine; Arce, colonies; Gamazo, travaux publics; Guillon, intérieur; Giron, justice; général Martinez-Campos, guerre; Armijo, affaires étrangères.

SUÈDE ET NORWÈGE.

On sait que les électeurs norvégiens ne sont pas appelés à élire les deux Chambres du Storthing.

Ils nomment simplement en une seule élection, à deux degrés, la totalité des membres qui doivent siéger dans les Assemblées, et ce sont les députés eux-mêmes qui désignent un quart d'entre eux pour former la première Chambre, le Lagthing, les trois quarts restant formant la seconde Chambre, l'Odelsting, composant ensemble le Storthing ou Parlement.

Le Storthing nouvellement élu n'a pas encore procédé à cette répartition de ses membres entre les deux Chambres. Dans le Storthing actuel, la Gauche libérale avancée et penchant vers les idées républicaines comprend 83 membres; la Droite n'en a que 31. Les conservateurs qui étaient en minorité dans le précédent Storthing, ont encore perdu 9 sièges, ce qui est une perte consi-

dérable, si l'on songe que le Storthing tout entier ne comprend que 144 membres. Les campagnes ont donné presque sans exception leurs suffrages aux candidats de la gauche. Sur les 83 membres dont se compose ce parti, 70 ont été élus par les districts ruraux; les membres de la droite, au contraire, ont tous été nommés dans les villes.

La session menace d'être orageuse, car une lutte ardente s'élèvera entre les élus des campagnes et ceux des villes sur la question si longtemps pendante de la prérogative royale du veto. On sait que le roi Oscar II a par deux fois refusé de donner sa sanction au projet de loi tendant à faire participer les ministres aux discussions parlementaires et à un autre projet fixant les traitements de certains employés du Storthing.

La gauche a l'intention de provoquer à ce sujet la réunion d'un Rigsret (haute cour de justice), composé, selon la Constitution, de membres du Lagthing et du tribunal suprême. C'est à l'Odelsting qu'il appartient de décider s'il y a lieu à la constitution d'un Rigsret, et c'est dans cette Assemblée que la gauche devra produire et défendre la proposition de mise en accusation du ministre à propos du différend qui a éclaté il y a trois ans entre la Couronne et la représentation nationale. Il se fait à ce sujet une grande agitation dans le pays.

La gauche s'est donné le titre de parti fidèle à la Constitution en opposition à la Droite qui a pris celui de parti constitutionnel simplement.

Il sera intéressant de savoir comment les membres de Storthing se répartiront entre les deux Chambres, et si la gauche réussira à conserver la majorité dans le Lagthing et l'Odelsting, car, c'est en somme de cette répartition que dépendra l'adoption de sa motion de mise en accusation et le vote du Rigsret. Les libéraux modérés pourront, au dernier moment, hésiter à assumer la responsabilité d'une mesure aussi grave que la mise en accusation des ministres.

ÉGYPTE

Divers journaux ont raconté les aventures dramatiques des PP. de Dianoux et Méchin durant le bombardement d'Alexandrie. Arrêtés sous l'inculpation de signaux aux Anglais, ils sont conduits au Caracol. Là, après un interrogatoire sommaire, l'officier commande de les mener au bague: c'était leur arrêt de mort. Heureusement, un honnête musulman s'élève avec force contre cette sentence: « On ne peut assimiler des religieux, des prêtres à des assassins, à des voleurs. » Il parle avec tant d'énergie, que les Pères sont dirigés non sur le bague où on devait leur trancher la tête, mais sur la préfecture de police. En vérité, leur exécution était seulement différée; mais Dieu permit que ce retard assura leur salut. Depuis, les pères étaient rentrés dans leur maisons pillées et n'avaient plus entendu parler de leur sauveur.

Or, tout récemment, le Père Méchin passant sur la place des consuls, voit s'avancer vers lui ce brave musulman. Aussitôt, cet homme lui saute au cou, baisse religieusement les traces laissées par les nabouss sur le visage du Père. Que je suis heureux de vous revoir! lui disait-il. J'ai donc eu le bonheur de vous sauver! Que j'en suis heureux! La première effusion passée, le père lui demanda son histoire et voici ce qui lui fut raconté:

Le lendemain du jour où il avait sauvé les Pères, cet homme avait été arrêté sur l'ordre d'Arabi, comme coupable d'avoir sauvé la vie à des chrétiens. Mis aux fers, il est emmené hors de la ville et 68 jours durant, il eut à souffrir dans la prison de la faim, de la soif et d'une cruelle bastonnade.

Le P. Méchin tout ému de ce qui lui était raconté, ne savait comment se libérer envers cet homme généreux. Apprenant qu'il était père de trois petits enfants, il demanda immédiatement au Supérieur de la maison de les recevoir gratuitement comme élèves au nouveau collège de la Compagnie à Alexandrie.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Nous avons déjà annoncé que le Comité des pèlerinages de France a organisé deux pèlerinages populaires de pénitence aux Saints-Lieux. Profitant de l'expérience acquise dans la dernière campagne, on a abandonné l'idée de convois trop nombreux, pour mieux pourvoir à tous les nombreux détails d'entretien et de logement dans un pays comme la Palestine. Le pèlerinage français de 1882 comptait environ 1,200 personnes embarquées sur deux navires à Marseille.

Cette année, deux convois de pèlerins s'embarqueront dans ce port, à destination de la Terre-Sainte, l'un en mars, l'autre en avril, de manière à passer à Jérusalem soit les fêtes de Pâques, soit les fêtes de Pentecôte. Aucun de ces convois ne dépassera six cents personnes. La direction spirituelle du premier convoi de pèlerins a été confiée aux Pères Augustins, et celle du second convoi aux Pères Capucins.

Le second départ, qui aura lieu en avril, a pour la Suisse un intérêt tout particulier. Ce convoi sera sous la direction du R. Père Louis-Antoine, frère de M. le député Follet, de Porrentruy, défenseur des intérêts catholiques du Jura. Le P. Louis-Antoine, gardien du couvent de Marseille lors de l'expulsion des Religieux en 1880, a parcouru la Terre-Sainte d'un bout à l'autre. Il aura comme vicaire le R. P. Alfred, frère de Mgr Mermillod, l'illustre exilé de Genève, et le R. P. Jean (des comtes de Longeville), gardien du couvent de Besançon.

Le choix de ces trois Religieux très sympathiques aux populations qu'ils ont tant de fois évangélisées et édifiées, contribuera, croyons-nous, au succès du pèlerinage. Si la malheureuse France a besoin que ses enfants aillent implorer l'assistance divine aux lieux sanctifiés par la vie et la mort du Sauveur, la situation de notre Suisse n'est pas si brillante pour que les catholiques ne sentent pas la nécessité de retremper leur courage à la source de l'immolation et du sacrifice.

Notre patrie sera représentée à Jérusalem par de saints religieux, nos compatriotes. Mais combien ne serait-il pas consolant de voir des laïques aller recommander au tombeau de l'Homme-Dieu nos intérêts les plus chers! Les prix de revient du pèlerinage de Terre-Sainte sont fixés de manière à tenter bien des hésitants.

Nous reviendrons sur ce sujet et donnerons volontiers les renseignements désirables aux personnes qui nous les demanderont.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

MADRID, 9 janvier.

Voici la combinaison ministérielle définitive: M. Sagasta, présidence; M. Pelayo-Cuesta, finances; l'amiral Arias, marine; M. Arce, colonies; M. Gamazo, travaux publics; M. Guillon, vice-président du Sénat, intérieur; M. Martinez-Campos, guerre; le marquis de la Vega de Armijo, affaires étrangères.

Le conseil prêtera serment à 3 heures et se présentera demain aux Cortès.

Cette modification ministérielle a une signification très libérale.

M. Pelayo a conféré longuement avec M. Camacho, l'ancien ministre des finances, dont il suivra les plans économiques et financiers.

Le nouveau ministère maintiendra la fusion des centralistes et des constitutionnels. Il démontrera la parfaite compatibilité des réformes réclamées par les partis avancés avec la monarchie du roi Alphonse. Il sera conciliant avec tous les partis et s'efforcera d'obtenir l'évolution des républicains vers la monarchie.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Une très intéressante lettre, à propos de la mission Crevaux, est parvenue dernièrement au secrétaire de la Société de géographie, M. Charles Maunoir. Elle vient de Capari, province Tarija, Bolivie et est signée de M. Milhome.

Celui-ci annonce « qu'il est incontestable que plusieurs des malheureux Français qu'on croyait massacrés sur le Pilcomayo, sont présentement vivants et prisonniers des Indiens Tobas. » M. Milhome a interrogé le jeune Zeballos, l'enfant qui a réussi à échapper au massacre.

Le bruit s'est répandu dans le pays que les Tobas retiennent prisonniers plusieurs Européens pour se faire enseigner par eux le maniement des armes; ces prisonniers, ou plutôt ces esclaves, sont traités fort rigoureusement. Une copie de la lettre de M. Milhome a dû être transmise au ministre des affaires étrangères, afin qu'il prenne les mesures les plus promptes dans le but de délivrer ces infortunés.

Vendredi soir, une rixe assez sérieuse a éclaté à Alexandrie. Voici les détails que donne à ce sujet une dépêche de l'Agence Havas:

« Vendredi soir, à la suite d'une querelle entre un policemen albanais et un policemen

européen dans la caserne de Ras-el-Tin, une rixe sérieuse survint entre les Albanais et les Européens stationnés dans la caserne. Aussitôt qu'il en eut connaissance, le préfet de police envoya la force armée au secours des policemen européens, qui étaient moins nombreux que les Albanais.

« Un Albanais a été tué, six dangereusement blessés. Deux Européens ont été blessés légèrement.

« La tranquillité de la ville n'a pas été troublée.

« Les autorités anglaises menacent de réprimer sévèrement tous les désordres qui se produiraient de nouveau. »

La Pall Mall Gazette annonce que la cathédrale de Peterborough, fameuse dans l'histoire d'Angleterre et une des plus belles églises gothiques du monde, menace ruine. La tour centrale tend à s'affaisser; depuis

quelques jours, de grandes lézardes se produisent dans les murs.

M. Pearson, appelé par le télégraphe pour donner son avis, a déclaré que la démolition de la tour est indispensable; les travaux vont être entrepris sans retard.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES DU 16 AU 31 DÉCEMBRE 1882.

Scheidegger, N. N. masculin, fils de Ernest, de Sumiswald (Berne). — Clément, N. N. masculin, fils de Placide, d'Ependes. — Repond, Anne-Marie-Elisabeth, fille de Joseph, de Monterschu. — Wyss, Jean-Baptiste, fils de Louis, de Härkingen (Soleure). — Gross, Georges-Louis, fils de Jean-Louis, de Fribourg. — Uffholz, Julie-Adèle, fille de Maurice-Marie, de Fribourg. — Gauderon, Alfred, fils de Joseph, de Tavel. — Monney, Joseph-Louis, fils de Edouard-Germain, de Noréaz. — Winkler, Paul-Albert, fils de

Pierre-Alphonse, de Fribourg et Guin. — Lofing, Alice-Pauline-Joséphine, fille de Paul-Antoine, de Fribourg. — Rebholz, Caroline-Antoinette, fille de Jean-Pierre, de Villarsel-sur-Marly. — Bullard, Elisabeth, fille de Henri-Udalrich, de Corpataux. — Antiglio, Cincinatus-Marius, fils de Nicolas, d'Ornavasso (Italie). — Weck, Rodolphe-Marie-Alphonse, fils de Romain-Louis, de Fribourg. — Bössingen et Pierrafortscha. — Schar, Arthur-Frédéric, fils de Frédéric, de Huttwyl (Berne). — Aebischer, Pierre-Louis, fils de Jean-Simon, de Guin. — Schwarzenberger, Jules-Louis-Alfred, fils de Claude-Antoine, de Guin. — Schmid, Jean-Albert, et Joseph-Alphonse, fils de François-Michel, jumeaux, de Tavel. — Rauss, Marie-Louise, fille de Félix-Auguste, d'Ependes.

MARIAGES

Führer, Jean, négociant, de Trubschachen (Berne), et Frick, Rosine, négociante, d'Aeschi (Berne). — Zbinden, Martin-Alexandre, ouvrier-fontenier, de Tavel, et Clément, Marie-Madeleine, cuisinière, d'Ependes.

DÉCÈS

Egger, Marguerite, de Grange-Paccot, 80 ans. — Burger, Charles, de Fribourg, 5 1/2 mois. — Scheidegger, N. N. masculin, de Sumiswald

(Berne), 40 minutes. — Clément, N. N. masculin, d'Ependes, 1 jour. — Mettraux, François-Félix, contre-maire, de Fribourg et Neyruz, 61 1/2 ans. — Nuoffer, Jean-Paul, aubergiste, de Fribourg, 33 1/2 ans. — Bossy, Elisabeth, domestique, d'Arvy-sur-Matran, 63 1/2 ans. — Kautz, Philippe-Gottlieb, boulanger, Weingarten (Bade), 30 1/2 ans. — Bärswyl, Christine, journalière, de Fribourg et Tavel, 67 1/2 ans. — Schneuwly, Pierre, caudonnier, de Wünnewyl et Fribourg, 69 ans. — Steffen, François, domestique, de Schüpfen (Lucerne), 63 1/2 ans. — Auderset, Jacob-Constantin, domestique, de Courtaman, 60 1/2 ans. — Schelblin, Marcel-Ewald, d'Unterhallau (Schaffhouse), 11 mois. — Bächler, Marie, journalière, de Dirlaret, 59 1/2 ans. — Schmidt, N. N. masculin, de Tavel, mort-né. — Fassler, Marie, ménagère, de Deutschbüren (Argovie), 36 ans. — Brunn, Pierre-Bruno, tanneur, de Fribourg, 70 1/2 ans. — Hett, Christophe, agriculteur, Tavel, 70 ans. — Rohrbasser, Rose-Marie, Corsallettes et Fribourg, 47 1/2 ans.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Vent-on donner un meilleur certificat de la valeur d'un médicament, que le suivant, d'un médecin expérimenté!

Egeln p. Magdebourg, le 9 mars 1881. Très honoré Monsieur! Vous avez eu la bonté de m'envoyer en son temps une boîte de vos Pilules Suisses pour que je les éprouve et en fasse l'essai; je dois vous en témoigner toute ma reconnaissance. J'ai saisi l'occasion d'essayer vos Pilules sur ma femme qui souffrait d'obstruction dans les organes abdominaux, d'engorgements de sang dans le système de la veine-porte, d'affections hémorroïdales et leurs conséquences. — L'usage de vos Pilules Suisses, deux le son, a déjà en peu de temps produit les effets les plus merveilleux; ma femme est maintenant presque complètement guérie de ses longues souffrances et moi-même je suis aussi surpris que très heureux du prompt changement qui s'est opéré dans son état maladif, grâce à vos excellentes Pilules Suisses. Soyez persuadé que je ne manquerai aucune occasion de les recommander pour des cas analogues. Avec considération, votre dévoué Dr. med. Brauer.

Des prospectus détaillés avec certificats de médecins sont joints gratuitement aux Pilules Suisses de Rich. Brandt, en vente aux prix de 1 fr. 37 la boîte.

On offre à louer

meublée, avec ou sans pension, une chambre dans une maison particulière au centre de la ville.

S'adresser à l'agence de publicité Orell, Füssli et Compagnie, à Fribourg, 70, rue des Epouses. (17)

On demande pour un établissement de premier ordre, une

SOMMELIÈRE

munie de bons certificats et connaissant le service. S'adresser au bureau du journal. (15)

A Vendre

Pour le prix de 35 fr., un joli cornet presque neuf, à cylindre si... b...

S'adresser à Pierre DESCHENAUX à Bionnens. (13)

En vente à l'Imprimerie catholique:
HISTOIRE POPULAIRE
DE
SAINT LAURENT DE BRINDES
GÉNÉRAL DES CAPUCINS

traduite de l'italien du P. Angelico de Civita-Vecchia, du même Ordre.
Prix 50 c.

ROMONT

RUE DU CHATEAU EN FACE DU CHEVAL BLANC

Encore pour quelques jours afin que chacun profite de cette occasion unique

GRANDE LIQUIDATION

D'UN STOCK DÉTOFFES PROVENANT D'UNE MAISON DE MI-GROS

Réduction de prix sur tous les articles d'hiver. Toiles, cotons en tous genres à des conditions exceptionnellement avantageuses

Prix fixes

Le magasin est fermé le dimanche. (10) H.12F
Nota.— Afin d'activer la liquidation, on traiterait pour le tout ou pour partie.

Le 15 février prochain

aura lieu le remboursement par tirage au sort de 1125 obligations de la ville de Fribourg.

4 obligations seront remboursées par 5,000 francs chacune;
21 „ „ „ „ 50 „ „
40 „ „ „ „ 40 „ „
1060 „ „ „ „ 13 „ „

On peut se procurer de ces titres au prix de 12 francs pièce, chez MM. Werk et Eby, banquiers, à Fribourg. (638)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE.

ALMANACHS ET AGENDAS DE POCHE

DU CANTON DE FRIBOURG
POUR L'ANNÉE 1883

Contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'escompte, le tableau comparatif des poids et mesures, les observations météorologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et cantonales, etc., etc.

Prix de l'Agenda en peau, avec languette 2 fr. 80; en peau, sans languette, 2 fr. 50; de l'Agenda cartonné, 1 fr. 20; de l'Agenda sans couverture, 1 fr.; de l'Almanach de poche cartonné: 60 et 70 centimes.

BOURSE DE GENEVE DU 9 JANVIER

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	82 8/4	—	82 3/4	83	Suisse-Occidentale	123	123	122	123
4 1/2 Fédéral 1879	101	—	101	101 1/2	Central-Suisse privilégiées	460	—	451	452
4 0/0 „ 1880	87 60	—	87 50	87 60	Nord-Est Suisse	581	588	587	582
3 0/0 Italien	—	—	—	—	„ privilégiées	297	295	296	297
3 0/0 Valais	—	—	—	—	Union Suisse	60	60	218	245
					Saint-Gothard	558	555	663	557
					Union privilégiées	—	—	447	—
					Comptoir d'escompte	—	—	—	—
					Banque du commerce	—	—	—	—
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	400	—	370	400
					Société suisse des chemins de fer	—	—	—	—
					Banque des chemins de fer	00	00	6750	00
					de Paris et Pays-Bas	00	—	00	—
					Crédit lyonnais	555	—	555	557
					Association financière genevoise	—	—	750	751
					Omnium genevois	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	—	00
					Industriegenoveis edu gaz	—	—	—	—
					belge du gaz	—	—	—	—
					Gaz de Genève	00	—	590	00
					Marseille	718	—	718	715
					Appareillage Gaz e Ecen	—	—	—	—
					Tabacsi italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

8 Janv.	AU COMPTANT	9 Janv.
101 06	Omnibus	101 06
79 25	3 0/0 Français	79 25
115 02	5 0/0 Id.	115 02
166 25	Or. à New-York	166 25
	Argent à Londres	
	A TERME	
79 25	3 0/0 Français	79 25
115 02	5 0/0 Id.	115 02
89 50	5 0/0 Italien	89 50
101 06	3 0/0 Anglais	101 06
11 95	5 0/0 Turc	11 95
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
—	Banque de Paris	—
—	Crédit Lyonnais	—
—	Mobilier français	—
—	Crédit foncier	—
—	Mobilier espagnol	—
—	Autrichiens	—
—	Gaz Parisien	—
—	Suez	—